

1001 NEGOCE SAS

6 RUE BERTHELOT

95500 GONESSE

Siren : 529573990

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 15/06/2023

Le 15 juin 2023,

À dix heures.

Les actionnaires de la société 1001 NEGOCE au capital de 50000 euros divisé en 100 parts sociales, dont le siège social est au 6 RUE BERTHELOT 95500 GONESSE, se sont réunis au dit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la présidence.

L'assemblée est présidée par le Président.

- Sont présents :
 - Nombre d'actions
 - HOLDING EKA 75 actions
 - HOLDING H2R 25 actions
 - Kalifa DOUMBIA Commissaire aux Comptes

Totalisant 100 parts sociales, soit la totalité des actionnaires.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus au président.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- - les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que l'inventaire ;
- - le rapport de la gérance ;
- - le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les actionnaires lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 qui se chiffre à **1 124 011.00 Euros**, de la manière suivante :

RESERVE LEGALE	: « 0.00 Euros »
DIVIDENDES	: « 600 000.00 Euros »
REPORT A NOUVEAU	: « 524 011.00 Euros »

Cette résolution mise à voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution mise à voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs au Président pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les actionnaires présents.

Le président

Yakup GECER



Les actionnaires

HOLDING EKA



HOLDING H2R



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition											
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>										
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre															
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>															
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE															
Désignation de la société:			Adresse du siège social:												
Société 1001 NEGOCE			6 RUE BERTHELOT												
SIRET	5	2	9	5	7	3	9	9	0	0	0	0	3	1	95500 GONESSE
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:												
REGIME FISCAL DES GROUPES															
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)															
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante															
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:															
SIRET															
B ACTIVITE															
Activités exercées	NEGOCE ALIMENTAIRE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case												
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)															
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal			1	519	350	Déficit								
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %														
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%											
	Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%			PV exonérées (art. 238 quindecies)								
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches															
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			<input type="checkbox"/>										
Entreprises nouvelles, art 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies			<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies									
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A			<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs									
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			<input type="checkbox"/>										
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %												
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W															
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)															
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt															
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.															
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)															
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%															
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)															
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%															
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4						(cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)									
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1), cocher la case ci-contre						<input type="checkbox"/>									
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée						Nom NIF									
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2), cocher la case ci-contre						<input type="checkbox"/>									
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe						Nom NIF									
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE															
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	C E G I D								
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télé déclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .															
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: FISCALITY 95 12 AVENUE DE L'EUROPE 95400 ARNOUVILLE			Nom et adresse du conseil:												
Tél: 01 85 49 10 00						Tél:									
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:												
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	Lieu	GARGES LES GONESSE										
			Qualité et nom du signataire:	Président											
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature	GECER Yakup											
Examen de conformité fiscale (ECF)															

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis

2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	600 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e					
					f					
					g					
					h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j					
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	600 000				
J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
		1	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				Indemnités forfaitaires. 7	Remboursements. 8
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
					4	5	6			
K	DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS										
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)										
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À				0 %	15 %	19 %				
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice										
MVLT réalisée au cours de l'exercice										
MVLT restant à reporter										
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

BILAN - ACTIF

1

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE
Adresse de l'entreprise 6 RUE BERTHELOT

95500 GONESSE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

1 2

Numéro SIRET* 5 2 9 5 7 3 9 9 0 0 0 0 3 1

Néant *Exercice N clos le,
13 11 22 02 21 N-1
13 11 22 02 21

Brut 1 Amortissements, provisions 2

Net 3

Net 4

Capital souscrit non appelé (I)

IMMobilisations INCORPORELLES

Frais d'établissement *

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Frais de développement *

Concessions, brevets et droits similaires

Fonds commercial (1)

Autres immobilisations incorporelles

Avances et acomptes sur immobilisa-tions incorporelles

Terrains

Constructions

Installations techniques, matériel et outillage industriels

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations en cours

Avances et acomptes

Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence

Autres participations

Créances rattachées à des participations

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières*

TOTAL (II)

Matières premières, approvisionnements

En cours de production de biens

En cours de production de services

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes

Clients et comptes rattachés (3)*

Autres créances (3)

Capital souscrit et appelé, non versé

Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :

Disponibilités

Charges constatées d'avance (3)*

TOTAL (III)

Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)

Primes de remboursement des obligations (V)

Ecarts de conversion actif* (VI)

TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)

Renvois : (1) Dont droit au bail

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

28 064

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété :*

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

BILAN - PASSIF avant répartition

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE

Néant *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.0....0.0.0.....)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	1 140 778	679 947
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 124 011	1 060 830
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 319 789	1 795 778
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	275 358	410 752
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 966 947	1 884 454
	Dettes fiscales et sociales	DY	966 838	1 113 685
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	3 209 144	3 408 891
	Ecarts de conversion passif *	(V) ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	5 528 932	5 204 668
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 038 135	3 000 689
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	41 115 586	FB		FC	41 115 586	36 602 690	
	Production vendue	FD		FE		FF			
		FG		FH		FI			
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	41 115 586	FK		FL	41 115 586	36 602 690	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	3	50	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	41 115 589	36 602 740
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	36 644 369	32 837 164	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	230 511	(177 133)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 819	17 029	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	991 762	821 131	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	87 938	90 519	
	Salaires et traitements*					FY	1 148 804	1 144 121	
	Charges sociales (10)					FZ	371 850	314 165	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	125 617	130 221	
			- dotations aux provisions			GB			
PRODUITS FINANCIERS	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	11	3	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	39 602 682	35 177 219
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 512 907	1 425 520	
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				GH			
		Perte supportée ou bénéfice transféré*				GI			
	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1	1	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Défautures positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	1	1
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 624	1 572	
	Défautures négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	2 624	1 572
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(2 623)	(1 571)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 510 284	1 423 950	

du Code Général des Impôts)

Néant

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE		Néant	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 073
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	2 073
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	11 507
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	11 507
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(9 434)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	376 838
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	41 117 662
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	39 993 651
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 124 011
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP	
	- Crédit bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A2	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A3	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N
			Charges exceptionnelles
			Produits exceptionnels
PRODUITS EXCEPTIONNELS			2 073
AMENDES		10 507	
DONS		1 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N
			Charges antérieures
			Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE

Néant *

INCR.	CORPORELLES	FINANCIÈRES	CADRE A		IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations		Néant					
			Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CZ	Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		D9				
			Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II			KD	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		KF				
INCR.	CORPORELLES	FINANCIÈRES	Terrains				KG	7 400	D8			D9				
			Sur sol propre	Dont Composants	L9											
			Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1				KE			KF				
			Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			Dont Composants	M2									
			Installations techniques, matériel et outillage industriels							2 601		KU				
			Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	709 218	KH			KX				
			Matériel de transport *							189 944						
			Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	59 075	KK			LA				
			Emballages récupérables et divers *							6 000						
			Immobilisations corporelles en cours						LH			LG				
			Avances et acomptes													
INCR.	CORPORELLES	FINANCIÈRES	TOTAL III				LN	966 838	LI			LP				
			Participations évaluées par mise en équivalence													
			Autres participations				8G		LO			OJ				
			Autres titres immobilisés													
			Prêts et autres immobilisations financières				8U	21 774	LJ			71 236				
INCR.	CORPORELLES	FINANCIÈRES	TOTAL IV													
			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					LQ	21 774	LS						
			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)													
INCR.	CORPORELLES	FINANCIÈRES	Diminutions		CADRE B	IMMOBILISATIONS		CQ	1	3	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice					
			par virement de poste à poste			par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
INCR.	CORPORELLES	FINANCIÈRES	Frais d'établissement et de développement		IN	TOTAL I		LV	2	4	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
			Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II					7 400					
INCR.	CORPORELLES	FINANCIÈRES	Terrains				LX	LY	LJ			NI				
			Constructions	Sur sol propre		IQ						MC				
				Sur sol d'autrui		IR										
				Inst. gales, agents et am. des constructions		IS										
			Installations techniques, matériel et outillage industriels							2 601		ML				
			Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers		IU				731 303						
				Matériel de transport		IV				212 499		MR				
				Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW				79 381						
				Emballages récupérables et divers *		IX				6 000						
			Immobilisations corporelles en cours				MY	NA	NB			NF				
			Avances et acomptes													
INCR.	CORPORELLES	FINANCIÈRES	TOTAL III				IY	NG	NH	1 031 784		NI				
			Participations évaluées par mise en équivalence													
			Autres participations				IZ	OU	M7			OW				
			Autres titres immobilisés													
			Prêts et autres immobilisations financières				I0	OX	OY			OZ				
INCR.	CORPORELLES	FINANCIÈRES	TOTAL IV													
			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I1	2B	2C			2D				
			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)													
			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I2	2E	2F	28 064		2G				
			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							28 064						
INCR.	CORPORELLES	FINANCIÈRES	TOTAL IV				I3	NJ	NK	28 064		2H				
			TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)							1 067 248						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCENéant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice				
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

-
=

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE												Néant <input type="checkbox"/> *
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	CY		EL			EM			EN			
Fonds commercial	RE		RF			RI			RJ			
Autres immobilisations incorporelles	PE	3 663	PF	1 275		PG			PH	4 938		
TOTAL I	RK	3 663	RM	1 275		RN			RO	4 938		
Terrains	PI		PJ			PK			PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	PN			PO			PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	PS			PT			PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	PW			PX			PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	QA	QB			QC			QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	QE	84 839		QF			QG	344 354		
	Matériel de transport	QH	QI	30 959		QJ			QK	146 781		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	6 939		QN			QO	37 611		
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	1 605		QS			QT	6 000		
TOTAL II		QU	QV	124 342		QW			QX	534 746		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	QP	125 617		QQ			QR	539 684		
CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES					
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6			
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU			RV			
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1			
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC			SD			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3			S4			
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5	S6	S8	S9	T1			T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM						NO		
TOTAL III												
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ					
CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler												
Primes de remboursement des obligations												

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE

Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS :		DIMINUTIONS :		Montant à la fin de l'exercice 4	
			Dotations de l'exercice 2		Reprises de l'exercice 3			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6C		6D	
		- corporelles	6E		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	O2	03	04		05	
		- titres de participation	9U	9V	9W		9X	
		- autres immobilisations financières(1)*	06	07	08		09	
		Sur stocks et en cours	6N	6P	6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF				
		UG		UH				
		UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE ***

DGFIP N° 2057 2023

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code Général des Impôts)

8

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Montant brut			A 1 an au plus		A plus d'un an	
			1	UM	2	UN	3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL						
		Prêts (1) (2)	UP						
		Autres immobilisations financières	UT	28 064	UV	28 064	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA						
		Autres créances clients	UX	2 988 699		2 988 699			
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO))	Z1						
		Personnel et comptes rattachés	UY						
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices	VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 353		8 353			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN						
		Divers	VP						
		Groupe et associés (2)	VC						
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	4 188		4 188			
		Charges constatées d'avance	VS						
		TOTAUX		3 029 303	VU	3 029 303	VV		
RENVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
		(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
		CADRE B	ÉTAT DES DETTES	Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus	
				1		2		3	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y						
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	4 104		4 104			
		à plus de 1 an à l'origine	VH	271 254		100 246		171 008	
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A						
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 966 947		1 966 947			
		Personnel et comptes rattachés	8C	133 872		133 872			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	68 781		68 781			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	8 148		8 148			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	72 673		72 673			
		Obligations cautionnées	VX						
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	83 365		83 365			
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J						
		Groupe et associés (2)	VI	600 000		600 000			
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K						
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2						
		Produits constatés d'avance	8L						
		TOTAUX		3 209 143	VZ	3 038 135		171 008	
RENVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	136 709		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE					Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le :
I. RÉINTEGRATIONS					BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA 1 124 011
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD				WE		WB 5 594
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF				WG	5 594	XE
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA				RB)	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI				XX		XW 10 507
Amendes et pénalités	WJ	10 507			XZ		XY
Réintérations prévues à l'article 155 du CGI*							I7 379 238
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)					I8
		- imposées au taux de 0 %					ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *					WN		
					WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XR
Réintérations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3
					TOTAL I		WR 1 519 350
II. DÉDUCTIONS	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *							WT
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)					WH
		- imposées aux taux de 19 %					WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)	2A					XA
	Produit net des actions et parts d'intérêts :						ZX
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Mesures d'initation	Dédiction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY
	Majoration d'amortissement *						XD
Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
			Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)							XS
Déductions diverses à détailler (EXT'2)	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI)	XG
Dédiction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2
III. RÉSULTAT FISCAL	TOTAL II						XH
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	1 519 350				
	déficit (II moins I)						XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	1 519 350				XO

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE		Néant <input type="checkbox"/> *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	76 745
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :	↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE								Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	6 79 947	AFFECTIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB		
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1 060 830		- Autres réserves	ZD			
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	600 000		
	TOTAL I	ØF	1 740 778		Autres répartitions	ZF			
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)								TOTAL II	
								ZH 1 740 778	
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier								
	- Effets portés à l'escompte et non échus								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNAUX	- Sous-traitance			YT	136 869			90 023	
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)	J8			468 490			431 960	
	- Personnel extérieur à l'entreprise								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				61 361			24 935	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								
IMPÔTS ET TAXES	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	325 043			274 212	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				991 762			821 131	
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				2 935			2 956	
TVA	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		9Z	85 003			87 563	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				87 938			90 519	
	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				2 305 122			2 052 396	
DIVERS	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YY	2 634 913			1 968 033	
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%		%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP							
RÉGIME DE GROUPE*	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)						Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH							
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
RÉGIME DE GROUPE*	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCENéant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
			19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))						
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)			(A)	(B)	(C)	
(ventilation par taux)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>Société 1001 NEGOCE</u>	<input checked="" type="checkbox"/> * Néant
--	---

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI)	N-3			
	(à préciser) au titre de :	N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCENéant *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .	<input type="checkbox"/>
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	<input type="checkbox"/>
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	<input type="checkbox"/>

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Origine ①	Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③		Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes N				
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6 ⑥
	À 19 % ou 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
	N-1				
	N-2				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

formulaire obligatoire
(article 53A du code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Société 1001 NEGOCE</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N				
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme		
		taxées à 10 % taxées à 15 % taxées à 18 % taxées à 19 % taxées à 25 %		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1		
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2		
TOTAL (lignes 1 et 2)		3		
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4		
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5		
TOTAL (lignes 4 et 5)		6		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice		7		
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Désignation de l'entreprise : Société 1001 NEGOCE				Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois		1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :				YP 0
dont apprentis				YF
dont handicapés				YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA 41 115 586
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT
				TOTAL 1 OX 41 115 586
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH 3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE
Subventions d'exploitation reçues				OF
Variation positive des stocks				OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT 2 073
				TOTAL 2 OM 2 076
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)				
Achats				ON 36 828 434
Variation négative des stocks				OQ 230 511
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR 341 026
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW 11
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY
				TOTAL 3 OJ 37 399 982
IV- Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3) OG 3 717 680
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA 3 717 680
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	41 115 586	Effectifs au sens de la CVAE * EY 0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	
Période de référence	GY	01/01/2022		GZ 31/12/2022
Date de cessation			HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1
1

(1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE

| 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 2 |

N° SIRET | 5 | 2 | 9 | 5 | 7 | 3 | 9 | 9 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 1 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société 1001 NEGOCE

ADRESSE (voie)

6 RUE BERTHELOT

CODE POSTAL

95500

VILLE

GONESSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

100

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination HOLDING EKAN° SIREN (si société établie en France) 821010402 % de détention 75.00 Nb de parts ou actions 75Adresse : N° 2 Voie RUE DE LA GIRONDECode postal 95400 Commune ARNOUVILLE Pays Forme juridique SARL Dénomination HOLDING H2RN° SIREN (si société établie en France) 821434743 % de détention 25.00 Nb de parts ou actions 25Adresse : N° 2 Voie RUE DE LA GIRONDECode postal 95400 Commune ARNOUVILLE Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			
42820000 Dettes prov. congés à payer			59 196.59
01/01/2022 AN S.A.N.		105 274.72	
01/01/2022 BI Provisions pour congés payés	105 274.72		
31/12/2022 BI Congés payés		59 196.59	
43820000 Chges sociales congés à payer			17 548.43
01/01/2022 AN S.A.N.		31 402.28	
01/01/2022 BI Provisions pour congés payés	31 402.28		
01/12/2022 BI Provisions pour congés payés		17 548.43	
44860000 Charges à payer			40 324.65
01/01/2022 AN S.A.N.		39 237.09	
31/01/2022 SA Taxe d'apprentissage		90.39	
28/02/2022 SA Taxe d'apprentissage		87.34	
31/03/2022 SA Taxe d'apprentissage libérato		92.51	
30/04/2022 SA Taxe d'apprentissage libérato		96.30	
31/05/2022 SA Taxe d'apprentissage libérato		92.62	
30/06/2022 SA Taxe d'apprentissage libérato		91.24	
31/07/2022 SA Taxe d'apprentissage libérato		88.95	
31/08/2022 SA Taxe d'apprentissage libérato		88.75	
30/09/2022 SA Taxe d'apprentissage libérato		90.88	
31/10/2022 SA Taxe d'apprentissage libérato		90.57	
30/11/2022 SA Taxe d'apprentissage libérato		89.67	
31/12/2022 SA Taxe d'apprentissage libérato		88.34	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité			10 506.99
17/01/2022 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	45.00		
17/01/2022 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	45.00		
17/01/2022 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	90.00		
17/01/2022 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	90.00		
17/01/2022 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	90.00		
17/01/2022 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	90.00		
17/01/2022 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	90.00		
17/01/2022 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	90.00		
17/01/2022 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	90.00		
17/01/2022 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	90.00		
17/01/2022 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	90.00		
17/01/2022 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	90.00		
17/01/2022 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	90.00		
17/01/2022 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	90.00		
17/01/2022 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	90.00		
17/01/2022 BQ WEB AMENDE.GOUV35RENNES	90.00		
01/03/2022 BNP CB WEB AMENDE	135.00		
01/03/2022 BNP CB FORF P STAT	35.00		
01/03/2022 BNP CB WEB AMENDE	135.00		
01/03/2022 BNP CB WEB AMENDE	45.00		
01/03/2022 BNP CB WEB AMENDE	90.00		
01/03/2022 BNP CB WEB AMENDE	35.00		
03/05/2022 BNP FORF P.STAT WEB	50.00		
03/05/2022 BNP WEB AMENDE GOUV	35.00		
03/05/2022 BNP FORF P.STAT WEB	75.00		
03/05/2022 BNP FORF P.STAT WEB	135.00		
03/05/2022 BNP FORF P.STAT WEB	35.00		
03/05/2022 BNP FORF P.STAT WEB	135.00		
03/05/2022 BNP FORF P.STAT WEB	135.00		
03/05/2022 BNP FORF P.STAT WEB	35.00		
03/05/2022 BNP FORF P.STAT WEB	35.00		
03/05/2022 BNP FORF P.STAT WEB	35.00		
14/06/2022 BQ 130622 CB 7315	35.00		
14/06/2022 BQ1 RESIST PART SAISIE ATTRIB			1 821.41
14/06/2022 BQ1 PROVISION SAISIE ATTR	4 858.40		
05/07/2022 BNP CB WEB AMENDE	135.00		
05/07/2022 BNP CB FORF P STAT	35.00		
05/07/2022 BNP CB FORF P STAT	50.00		
05/07/2022 BNP CB WEB AMENDE	135.00		
05/07/2022 BNP CB WEB AMENDE	135.00		
05/07/2022 BNP CB WEB AMENDE	90.00		
05/08/2022 BNP CB WEB AMENDE	35.00		
05/08/2022 BNP CB WEB AMENDE	35.00		
05/08/2022 BNP CB WEB AMENDE	90.00		
05/08/2022 BNP CB WEB AMENDE	45.00		
05/08/2022 BNP CB FORF P STAT	50.00		

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
05/08/2022 BNP CB WEB AMENDE	450.00		
05/09/2022 BNP CB WEB AMENDE	135.00		
05/09/2022 BNP CB WEB AMENDE	35.00		
05/09/2022 BNP CB FORF P STAT	50.00		
05/09/2022 BNP CB WEB AMENDE	45.00		
05/09/2022 BNP CB WEB AMENDE	90.00		
04/10/2022 BNP CB WEB AMENDE	45.00		
04/10/2022 BNP CB WEB AMENDE	135.00		
04/10/2022 BNP CB WEB AMENDE	90.00		
04/10/2022 BNP CB WEB AMENDE	90.00		
04/10/2022 BNP CB WEB AMENDE	45.00		
02/11/2022 BNP CB WEB AMENDE GOUV	45.00		
02/11/2022 BNP CB WEB AMENDE GOUV	45.00		
02/11/2022 BNP CB WEB AMENDE GOUV	45.00		
02/11/2022 BNP CB WEB AMENDE GOUV	135.00		
02/11/2022 BNP CB WEB AMENDE GOUV	90.00		
02/11/2022 BNP CB WEB AMENDE GOUV	135.00		
02/11/2022 BNP CB WEB AMENDE GOUV	135.00		
02/11/2022 BNP CB WEB AMENDE GOUV	135.00		
01/12/2022 BNP CB AMENDE GOUV	135.00		
01/12/2022 BNP CB AMENDE GOUV	90.00		
01/12/2022 BNP CB AMENDE GOUV	135.00		
01/12/2022 BNP CB AMENDE GOUV	135.00		
01/12/2022 BNP CB FORF P STAT	35.00		
01/12/2022 BNP CB AMENDE GOUV	135.00		
01/12/2022 BNP CB AMENDE GOUV	35.00		
31/12/2022 BNP CB WEB AMENDE GOUV	90.00		
31/12/2022 BNP CB WEB AMENDE GOUV	90.00		
31/12/2022 BNP CB WEB AMENDE GOUV	90.00		
31/12/2022 BNP CB WEB AMENDE GOUV	90.00		
31/12/2022 BNP CB WEB AMENDE GOUV	90.00		
31/12/2022 BNP CB WEB AMENDE GOUV	90.00		
31/12/2022 BNP CB WEB AMENDE GOUV	90.00		
31/12/2022 BNP CB WEB AMENDE GOUV	90.00		
31/12/2022 BNP CB WEB AMENDE GOUV	90.00		
31/12/2022 BNP CB WEB AMENDE GOUV	135.00		
31/12/2022 BNP CB WEB AMENDE GOUV	90.00		
31/12/2022 BNP CB WEB AMENDE GOUV	90.00		
31/12/2022 BNP CB WEB AMENDE GOUV	90.00		
31/12/2022 BNP CB WEB AMENDE GOUV	90.00		
67130000 Dons, libéralités			1 000.00
18/05/2022 SG AU SOUTIEN MARNAL	1 000.00		

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77000000 Produits exceptionnels			2 072.61
07/01/2022 HA E LECLERC		4.17	
03/05/2022 OD REMISE		220.00	
25/07/2022 BQ EVI AXA FRANCE IARD		1 424.25	
22/08/2022 OD REMISE		130.00	
04/10/2022 HA E LECLERC		8.40	
04/11/2022 BNP FACTURES			
16/11/2022 BNP FACTURES			
21/11/2022 BNP FACTURES			
28/11/2022 BNP FACTURES			
29/11/2022 BNP KARIM NOURINE			
29/11/2022 BNP AFRICA			
29/11/2022 BNP 1A0C74606B4611ED8DB6C3083B888			
29/11/2022 BNP FOOR			
30/11/2022 BNP FACTURES			
19/12/2022 BQ EVI AXA FRANCE IARD		285.79	

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022		31/12/2021		Euros	
	12	12	12	12	%	
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		2 462		3 737		
20801000 LOGICIELS		7 400		7 400		
28080100 Amort Logiciel		4 938		3 663		
		2 601		2 601		
		2 601		2 601		
		494 437		553 833		
		6 000		6 000		
		731 303		709 218		
		212 499		189 944		
		60 411		47 825		
		18 971		11 250		
		6 000		4 395		
		344 354		259 515		
		146 781		115 822		
		26 262		19 421		
		11 348		11 250		
		28 064		21 774		
		8 290		2 000		
		12 334		12 334		
		7 440		7 440		
		527 564		581 945		
		54 382		9.34		
Total II						
MARCHANDISES		72 152		302 663		
37000000 Stocks de marchandises		72 152		302 663		
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		2 988 699		3 439 638		
41100000 Clients		2 988 699		3 439 638		
AUTRES CREANCES		12 541		104 212		
40100000 Fournisseurs		4 188		4 033		
42100075 Rémun. ELIA ZEYAD				9 986		
44400000 Etat Impôts sur les bénéfice				53 667		
44520000 T.V.A. due intracommunautaire		453		53 214		
44562000 T.V.A. sur immobilisations		2 517		761		
44566000 T.V.A. s autre bien et service		4 854		29 530		
44571300 TVA COLLECTE A 5.5%		529		143		
		80		80		
		80		80		
		1 927 897		776 131		
		1 596 294		596 040		
		56 517		38 264		
		275 087		141 826		
		5 001 369		4 622 723		
Total III						
TOTAL GENERAL		5 528 932		5 204 668		
		324 264		6.23		

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2022		Exercice N-1 31/12/2021		Ecart N / N-1	
	12		12		Euros	%
CAPITAL						
10100000 Capital	50 000		50 000			
RESERVE LEGALE						
10610000 Réserve légale	50 000		50 000			
REPORT A NOUVEAU						
11000000 Report à nouveau(solde crédit)	5 000		5 000			
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)						
	1 140 778		679 947		460 830	67.77
	1 140 778		679 947		460 830	67.77
	1 124 011		1 060 830		63 181	5.96
Total I					524 011	29.18
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT						
16401000 Emprunts 30KE	271 543		410 752		139 209	33.89
16402000 BNP 02990 60763341			2 550		2 550	100.00
16413000 Pret SG			36 929		36 929	100.00
16414000 PRET BNP - 200 000€			50 747		19 927	28.20
16415000 PRET BNP			63 875		40 082	38.56
CONCOURS BANCAIRES COURANTS			156 921		39 720	20.20
58060000 CARTE BLEUE MENSUELLE	3 815				3 815	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES					3 815	
40100000 Fournisseurs	1 966 947		1 884 454		82 493	4.38
DETTES FISCALES ET SOCIALES					82 493	4.38
42100001 Rémun. GECER YAKUP	966 838		1 113 685		146 847	13.19
42100008 Rémun. HUSSAIN SYED/FIYYAZ			7 528		1 068	12.42
42100018 Rémun. GECER DILEK			642		35	5.69
42100022 Rémun. KOSK ORHAN SEZER			2 126		1	0.05
42100024 Rémun. BACAKSIZ CAN					1 704	100.00
42100029 Rémun. MOUHASSEL DANNY			1 300		338	20.65
42100030 Rémun. TAHIR HAMZA-SHEIKH			1 984		180	9.96
42100031 Rémun. ADIKTI JOSEPH			2 971		242	7.52
42100033 Rémun. TAHIR HASSAN			2 001		96	5.06
42100039 Rémun. ALEXIS KEVIN			5 908		96	1.60
42100042 Rémun. BELLOUCH NADIA			2 082		93	4.67
42100047 Rémun. BELLOUCH YOUSSEF			2 051		152	7.98
42100055 Rémun. BREJAUD DAMIEN			2 003		110	5.80
42100066 Rémun. SENGUN HATICE			2 407		256	11.88
42100069 Rémun. KAUR BALJINDER			1 391		1 316	100.00
42100070 Rémun. TAHIR MYDAH					75	5.69
42100072 Rémun. CEYHAN HUSEYIN, RODI			1 687		1 316	22
42100073 Rémun. MASIH AFTAB					22	1.31
42100074 Rémun. SADAT SAYED MASSOUD			2 103		2 505	100.00
42100075 Rémun. ELIA ZEYAD					103	5.13
42100076 Rémun. SARMA RAVI RADJA			2 089		834	100.00
42100077 Rémun. SHAHZAD AHMAD SARDAR			1 923		2 089	223
42100079 Rémun. SECER DOGAN			1 637		1 700	13.10
42100080 Rémun. OZDEMIR EZGI					223	13.10
42100081 Rémun. AFZAAL MUHAMMAD			692		1 700	13
42100082 Rémun. HARVINDER GHOTRA			1 886		1 624	0.81
42100084 Rémun. ERDOGAN ATILA					1 713	100.00
42100086 Rémun. ADEEL MUHAMMAD			2 278		1 423	1 423
					1 423	100.00
					1 106	61.53
					73	4.00
					1 827	1 827
					1 827	100.00
					962	962
						73.05

DETAIL BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1			
				12	12	Euros	%
42100088	Rémun. MUSTAFA AHMED	1 866	1 802	64	3.53		
42100089	Rémun. BENKHALIFA HICHAM	2 603	2 502	101	4.03		
42100091	Rémun. ADIKTI MICHEL	1 905	1 815	90	4.96		
42100092	Rémun. ZADRAN RAHINGUL	3 309	1 803	1 505	83.47		
42100094	Rémun. SOHAIL BASIT	1 897	1 804	93	5.15		
42100097	Rémun. KAUR HARDEEP	1 335	1 321	14	1.06		
42100098	Rémun. ADIKTI BRYAN	1 802	1 321	481	36.41		
42100100	Rémun. SARMA PORSELVI	1 212	1 351	139	10.31		
42100101	Rémun. KHAN FEROZ		1 087	1 087	100.00		
42100102	Rémun. KARADUMAN YASIN		1 717	1 717	100.00		
42100109	Rémun. AKSOY AHMET	2 371		2 371			
42100110	REMUN.SINGH MANJIT	1 396		1 396			
42100113	REMUN.GECER KEVIN	758		758			
42100114	REMUN.EMEKTAŞ NIKOLA	1 388		1 388			
42100116	REMUN.DKHISI ISMAILI MOHAMED	1 613		1 613			
42100117	REMUNER.BENAICH NAYLA	1 756		1 756			
42700000	Personnel Oppositions	773		773			
42820000	Dettes prov. congés à payer	59 197	105 275	46 078	43.77		
43100000	URSSAF	37 884	34 821	3 063	8.80		
43730000	RETRAITE	13 349	11 973	1 375	11.49		
43820000	Chges sociales congés à payer	17 548	31 402	13 854	44.12		
44210000	PAS DSN	4 376	1 617	2 759	170.62		
44400000	Etat Impôts sur les bénéfice	8 148		8 148			
44551000	T.V.A. à décaisser	72 220	135 131	62 911	46.56		
44566200	TVA déductible abs. Intracommu	453	53 667	53 214	99.16		
44571020	TVA collectée à 20 %		123	123	100.00		
44700000	Autre impôt,taxe,versemt assi.	38 664	25 488	13 176	51.69		
44860000	Charges à payer	40 325	39 237	1 088	2.77		
45704000	Dividende Holding H2R	150 000	150 000				
45705000	Holding EKA	450 000	450 000				
Total IV		3 209 144	3 408 891	199 747	5.86		
TOTAL GENERAL		5 528 932	5 204 668	324 264	6.23		

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022	12	Exercice N-1	Ecart N / N-1
			31/12/2021	
			Euros	
VENTES DE MARCHANDISES	41 115 586	36 602 690	4 512 896	12.33
70700000 Ventes de marchandises 20%	2 623	21 198	18 575	87.62
70721000 Ventes de marchandises 5.50%	41 112 962	36 581 491	4 531 471	12.39
Chiffre d'affaires NET	41 115 586	36 602 690	4 512 896	12.33
AUTRES PRODUITS	3	50	47	93.38
75800000 Prod divers gestion courante	3	50	47	93.38
Total des Produits d'exploitation	41 115 589	36 602 740	4 512 849	12.33
ACHATS DE MARCHANDISES	36 644 369	32 837 164	3 807 205	11.59
60701000 Achat march Intracommunautaire	26 502 393	22 479 078	4 023 315	17.90
60705500 MARCHANDISES 5.5 FRANCE	10 122 687	10 353 583	230 896	2.23
60720700 ACHATS MARCHANDISES 20%	19 289	4 503	14 786	328.35
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	230 511	177 133	407 644	230.13
60370000 Variation stocks marchandise	230 511	177 133	407 644	230.13
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	1 819	17 029	15 210	89.32
60260000 Emballages	1 819	16 993	15 174	89.30
60800000 Frais accessoires aux achats		36	36	100.00
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	991 762	821 131	170 631	20.78
60400000 Achats d'études et prestation	136 869	90 023	46 846	52.04
60610000 Fournitures non stockables-eau	1 044	1 246	202	16.24
60611000 Electricité	19 917	23 640	3 723	15.75
60630000 Fournit entretien petit équipt	21 632	14 685	6 947	47.31
60640000 Fournitures administratives	2 784	42	2 742	NS
61320000 Locations immobilières	204 000	204 000		
61350000 Locations mobilières	4 272	3 279	994	30.31
61351000 Locations mobilières TPE	3 803	3 437	366	10.66
61352000 Locations Véhicules	256 414	221 245	35 169	15.90
61500000 Entretien et réparations	7 727	3 892	3 835	98.52
61511000 Elis - blanchisserie		205	205	100.00
61552000 ENTRETIEN MAT.TRANSPORT	12 937	25 265	12 327	48.79
61560000 Maintenance	1 443	2 217	775	34.93
61600000 Primes d'assurances	35 783	30 261	5 522	18.25
61611000 ASsurances emprunt		102	102	100.00
62260000 Honoraires	61 351	24 154	37 196	154.00
62270000 Frais d'actes et contentieux	10	781	771	98.69
62300000 Publicité, publications	416	254	162	63.83
62510000 Voyages et déplacements	5 377	2 271	3 107	136.83
62511000 Carburant	117 326	97 236	20 090	20.66
62512000 Péage/Parking	3 664	3 714	50	1.35
62570000 Réceptions	16 969	14 250	2 718	19.08
62620000 Internet	87	106	19	18.08
62621000 BOUYGUES TELECOM	587	464	123	26.47
62630000 FREE TELECOM	469	345	123	35.76
62640000 Affranchissement	99	32	67	208.41
62650000 ORANGE	4 614	5 947	1 333	22.42
62700000 Services bancaires et assimilé	36 247	44 718	8 471	18.94
62702000 Services bancaires COM CB	35 921	3 318	32 603	982.60

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022	12	Exercice N-1	Exercice N-1 31/12/2021	Exercice N-1 12	Ecart N / N-1
					Euros	%
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		87 938	90 519		2 580	2.85
63120000 Taxe d'apprentissage		9 238	10 678		1 440	13.49
63330000 Format Professionnelle continu		18 764	7 541		11 223	148.82
63511000 CFE		2 935	2 956		21	0.71
63512200 Taxes foncières			15 422		15 422	100.00
63514000 Taxe sur véhicule de société		5 594			5 594	
63515000 CVAE		16 004	25 488		9 484	37.21
63540000 Droit enregistrement et timbre			270		270	100.00
63710000 Contribut sociale solidarité		35 404	28 164		7 240	25.71
SALAIRS ET TRAITEMENTS		1 148 804	1 144 121		4 684	0.41
64100000 Rémunérations du personnel		1 134 892	1 090 443		44 449	4.08
64120000 Congés payés		34 945	3 374		38 319	NS
64130000 Primes et gratifications		48 857	50 304		1 447	2.88
CHARGES SOCIALES		371 850	314 165		57 686	18.36
64510000 Cotisations à l'URSSAF		261 576	203 582		57 994	28.49
64520000 Cotisations aux mutuelles		9 500	10 907		1 408	12.90
64530000 Cotisation caisses de retraite		66 628	48 262		18 366	38.05
64540000 Cotisations aux ASSEDIC		44 315	42 156		2 159	5.12
64700000 Autres charges sociales		13 854	5 447		19 301	354.35
64750000 Médecine du travail, pharmacie		3 686	3 811		125	3.28
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		125 617	130 221		4 604	3.54
68111000 Dot.amort Immob incorporelles		1 275	1 275			
68112000 Dot. amort. Immob corporelles		124 342	128 946		4 604	3.57
AUTRES CHARGES		11	3		7	225.91
65800000 Chge diverse gestion courante		11	3		7	225.91
Total des Charges d'exploitation		39 602 682	35 177 219		4 425 463	12.58
Résultat d'exploitation		1 512 907	1 425 520		87 387	6.13
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		1	1		0	16.67
76000000 Produits financiers		1	1		0	16.67
Total des Produits financiers		1	1		0	16.67
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		2 624	1 572		1 053	66.98
66110000 Intérêts des emprunts dettes		986	944		42	4.44
66160000 Intér. banc, et opérat.financem		1 639	628		1 011	160.98
Total des Charges financières		2 624	1 572		1 053	66.98
Résultat financier		2 623	1 571		1 053	67.00
Résultat courant avant impôts		1 510 284	1 423 950		86 334	6.06
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		2 073	26 106		24 033	92.06
77000000 Produits exceptionnels		2 073	26 106		24 033	92.06
Total des Produits exceptionnels		2 073	26 106		24 033	92.06

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION		11 507	4 960	6 547	132.00	
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité		10 507	4 960	5 547	111.83	
67130000 Dons, libéralités		1 000		1 000		
Total des Charges exceptionnelles		11 507	4 960	6 547	132.00	
Résultat exceptionnel		9 434	21 146	30 580	144.62	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		376 838	384 265	7 427	1.93	
69510000 Impôts dus en France		376 838	384 265	7 427	1.93	
Total des produits		41 117 662	36 628 846	4 488 816	12.25	
Total des charges		39 993 651	35 568 016	4 425 635	12.44	
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)		1 124 011	1 060 830	63 181	5.96	

1001 NEGOCE
6 RUE BERTHELOT
95500 GONESSE
Siren : 529573990

ANNEXE AU BILAN

(exercice clos le 31/12/2022)

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

(Code du Commerce Art. R 123-196 3°)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code du Commerce - Art. R 123-196 1° et 2°; PCG Art. 531-1/1)

Principes et conventions générales

- Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
- Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

- Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.



1001 NEGOCE

**Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros**

**Siège social : 6 RUE BERTHELOT, 95500 GONESSE
529 573 990 RCS PONTOISE**

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

Exercice clos le 31/12/2022

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous avons l'avantage de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2022 et de vous consulter par correspondance afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous communiquerons par écrit, huit jours au moins avant la date fixée pour la consultation par correspondance, les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31/12/2022, l'activité de la Société a été la suivante :

Nous vous informons que le conflit Russo-Ukrainien a entraîné les conséquences suivantes sur notre activité et notre situation financière au cours de l'exercice écoulé : Nous avons moins de choix en termes de fournisseurs, ce qui fait augmenter les prix d'achats.

Nous avons pris en conséquence les mesures suivantes pour faire face à cette situation : nous avons dû diversifier nos fournisseurs pour acheter au mieux.



Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31/12/2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Nous tablons sur un chiffre d'affaires de cinquante millions d'euros sur l'exercice 2023.

Il convient de préciser que les prix d'achats ont augmentés et nous n'avons aucune projection sur la baisse.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2022, les chiffres ont été les suivants :

Ventes de marchandises	41 115 586
Transfert de charges	
Prod divers gestion courante	3
Total des Produits d'exploitation	41 115 589

ACHATS DE MARCHANDISES	36 644 369
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	230 511
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNE	991 762
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	87 938
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 148 804
CHARGES SOCIALES	371 850
DOTATIONS AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	125 617
AUTRES CHARGES	11
Total des Charges d'exploitation	39 602 682
Résultat d'exploitation	1 512 907
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1
Total des Produits financiers	1
PRODUITS EXCEP. SUR OPERATIONS DE GESTION	2 073
PRODUITS EXCEP. SUR OPERATIONS EN CAPITAL	
CHARGES EXCEP. SUR OPERATIONS DE GESTION	11 507
CHARGES EXCEP. SUR OPERATIONS EN CAPITAL	
Résultat exceptionnel	-9 434
IMPOTS SUR LES BENEFICES	376 838
Bénéfice	1 124 011

Au 31/12/2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 5 528 932 euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de 1 124 011 euros :

- 600 000 euros en distribution de dividendes
- 524 011 euros en report à nouveau

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à GONESSE,
Le 31 mai 2023.

Le président
M. Yakup GECER

